



AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
DE L'AEROPORT AVIGNON PROVENCE

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

Société Aéroport Avignon-Provence (SAAP), concessionnaire de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur – située au 75 rue Hélène BOUCHER – 84140 Avignon Montfavet

Objet de l'avis :

L'association Vaucluse ULM, dont le siège social est situé – 193 allée Alfred Onde, a fait part de son intention d'occuper les surfaces décrites ci-dessous.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société Aéroport Avignon Provence prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée et s'assure par la présente publicité, et avant la signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de 15 jours suivant la présente publication soit jusqu'au 29 juillet 2025

Nature du contrat : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, accordée pour une durée de 18 mois. La date d'entrée se fera au plus tard au 1^{er} août 2025.

Surfaces : 54 m² de local modulaire H4, situés sur le parking Fox - au 335 avenue Clément Ader 84140 Avignon Montfavet et 5m² hangar H4. Le détail des surfaces concernées figure sur le plan annexé.

Conditions financières : l'autorisation est consentie moyennant le paiement par l'occupant d'une redevance domaniale annuelle fixe au tarif en vigueur. Pour l'année 2025, les tarifs applicables de l'aéroport d'Avignon-Provence sont les suivants :

- Local modulaire parking fox : la redevance domaniale s'établit au tarif de 15€ ht / m² / an + 1,10€ ht / m² / an de charges communes ;
- Surface de 5m² dans le H4 : la redevance domaniale s'établit au tarif de 49,50€ ht / m² / an + 1,38€ ht / m² / an de charges communes.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier (Kbis, description du projet, l'activité réalisée, éventuel investissement...) de demande d'autorisation d'occupation temporaire avant le 29 juillet 2025 à 12H par voie électronique à l'adresse suivante : aerofoncier@avignon.aeroport.fr.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pourra être attribuée au demandeur ayant manifesté son intérêt.

Date de publication du présent Avis : 15 juillet 2025.

Annexe : Plan.



La position des 5 m² alloués au sein du Hangar H4 est donnée à titre indicatif. L'allocation exacte est fonction de l'aménagement *in situ*.